

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 21 Décembre 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LASSIS Henri, BRETTE GARCIA Béatrice, FILLATRE Rachael, MESTRE Monique, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal, SANGAY André.

Absents ayant donné procuration : Monsieur LAPEYRE Bernard (Procuration à Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse), Monsieur BOUCON Patrick (Procuration à Monsieur SANGAY André), Madame ROIRAND Nathalie (Procuration à Monsieur NOVARINI Michel)

Absent excusé :

Absent : Monsieur BEZOLLES Christophe

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Maire. Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 30 novembre 2016. Aucune observation n'est arrivée en Mairie.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur CAPERAN Paul a été nommé secrétaire de séance.

Cantine scolaire

Prix du ticket de cantine suite à la mise en place de l'approvisionnement par les producteurs de proximité et producteurs BIO

Depuis le 01 novembre, la cantine s'approvisionne chez les producteurs locaux et producteurs BIO, conception qui va être mise en place prochainement à partir d'un appel d'offre entraînant un léger surcoût pour une meilleure qualité.

Par rapport à ce surcoût, Madame le Maire propose de faire passer le ticket de cantine de 2.30 € à 2.40 €. Une augmentation de 10 centimes qui correspond à 29 % du surcout, la Commune prenant en charge 71 % de ce dernier à compter du 01 Février 2017.

Voté à la majorité (une voix contre, Monsieur CAPERAN Paul, une voix abstention, Madame VERZENI Chantal)

Reversement par le CIAS du prix de revient d'un repas pour les enfants et animateurs du Centre de Loisirs

Dans le cadre du fonctionnement du Centre de Loisirs, les enfants et les animateurs mangent à la cantine. Il a été préparé en 2016, 773 repas.

Par conséquent, en prenant comme prix de revient d'un repas 4.55 €, Madame le Maire propose de demander le reversement des 773 repas à 4.55 € au CIAS de la Ténarèze soit 3 517.15 €

Voté à l'unanimité

Mise en sécurité du chemin et de la rue des remparts

Choix du maître d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité

Une consultation a été lancée et trois maîtres d'œuvre ont répondu ; ALYOS PYRENEES pour un montant de 8 980 € HT ; GEOPLUS GEOTECHNIQUE pour un montant de 9 900 € HT et SOGEO EXPERT pour un montant de 10 900 € HT.

Madame le Maire propose de retenir le maître d'œuvre le moins disant soit ALYOS PYRENEES pour un montant de 8 980 € HT.

Voté à l'unanimité

Choix de l'organisme de prêt pour les travaux de mise en sécurité

Dans le cadre de la mise en sécurité du chemin et de la rue des remparts, nous ne pourrions effectuer les travaux sans faire appel à un prêt. Madame le Maire rappelle que nous avons reçu une notification d'une DETR à hauteur de 43 800 €.

Par conséquent une consultation a été lancée pour un prêt de 85 000 € et un court terme de 30 000 € correspondant à la TVA.

Madame le Maire propose de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE pour un montant de 85 000 € sur 20 ans à 1.39 % et le court terme de 30 000 € sur deux ans à 0.70 %.

Voté à l'unanimité

Aménagement du chemin piétonnier

Avenant au marché

Dans le cadre des travaux du sentier piétonnier étaient prévus la mise en souterrain du réseau de la fibre optique qui a été annulé par Gers Numérique au dernier moment, pour un montant de 48 486.10 € HT. En parallèle nous avons rajouté certains travaux comme l'abattage de platanes, le réseau pluvial de la place des Arènes et le renforcement de l'entrée devant la ferronnerie.

Par conséquent Madame le Maire propose de signer un avenant avec une baisse du marché de 40 682.11 € HT soit un montant du marché à hauteur de 109 317.84 € HT soit 131 181.41 € TTC.

Voté à l'unanimité

Complémentaire santé

Quatre organismes ont été reçus, des indépendants (Harmonie Mutuelle, Sud-Ouest Mutuelle) et deux courtiers. Après de nombreuses réunions de travail, la Commission a décidé de faire une étude avec les courtiers, le Groupe HUEBER ou le COURTAGE D'AQUITAINE.

Pour chaque courtier, il sera étudié le cas de chacun individuellement afin de s'adapter au mieux en fonction des attentes et des besoins.

Le groupe qui a semblé le plus à l'écoute des personnes a été le groupe HUEBER dont le siège est à AUCH et le commercial domicilié à JEGUN.

La Commission propose de retenir le groupe HUEBER.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention anticipée

Demande du VCGB

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association V.C.G.B. a fait parvenir un courrier avec une demande de subvention au titre du fonctionnement de son association pour l'année 2017. Dans ce courrier, il demande si une partie de cette subvention (6 000 €) pourrait être versée en début d'année 2017.

Voté à l'unanimité

Clôture de la régie d'avance

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'avant 2014 le bulletin municipal était distribué via la poste pour la partie campagne. Pour effectuer cette distribution une régie d'avance à hauteur de 100 € avait été instaurée pour permettre le paiement. Aujourd'hui la distribution se réalise par les élus et par conséquent cette régie n'a plus lieu d'exister.

Par conséquent Madame le Maire propose de clôturer cette régie d'avance.

Voté à l'unanimité

Mise en place du nouveau régime indemnitaire, IFSE et CIA (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise et Complément Indemnitaire annuel)

Remplacement de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour les agents rentrant dans le cadre des agents territoriaux administratifs, animation et ATSEM

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place pour les agents appartenant à tous les cadres d'emploi sauf les services techniques, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise)

Cadre d'emplois	Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions <i>A titre d'exemple</i>	Montant annuel	
			<i>IFSE Maximum (Agents non logés) exprimée en euros ou en pourcentage du plafond de l'état</i>	<i>Rappel du plafond à l'Etat (Pour illustration colonne non obligatoire)</i>
<i>Adjoins administratif</i>	1	<i>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières</i>	11 340	11 340
<i>Adjoins d'animation</i> <i>ATSEM</i>	2	<i>Missions d'exécution, de suivi administratif de dossiers, fréquence des relations directes avec les administrés</i>	10 800	10 800

Voté à l'unanimité

LE CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

<i>Adjoins administratif</i>	1	<i>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières</i>	1 260	1 260
<i>Adjoins d'animation</i> <i>ATSEM</i>	2	<i>Missions d'exécution, de suivi administratif de dossiers, fréquence des relations directes avec les administrés</i>	1 200	1 200

Maintien de l'IAT pour les services techniques

Concernant les agents appartenant au cadre des emplois techniques nous devons maintenir l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) à hauteur de 6 245 €.

Voté à l'unanimité

Questions Diverses

Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

Vœux à la population – Dimanche 08 Janvier à la salle des fêtes

Vœux aux agents – Vendredi 13 Janvier à la cantine scolaire

Henri LASSIS

Chemin piétonnier – Point sur les travaux – problème de parking

SICTOM – Ramassage collectif

Economie compteur jaune – Economie

Travaux - Aqueducs

Bulletin municipal

Paul CAPERAN

Personnel communal – Aurore Dauriac

Fin de séance à 21h00